

N° 2026-004

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 10 février 2026	Date d'affichage 10 février 2026	Séance du 17 février 2026	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	18	27

**OBJET : Avances de subventions au Comité d'œuvres sociales**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents : 18**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- DIALLO Maye – PASCOAL Mariana -PERON Thomas - SELBONNE Céline- RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader – GERBOUIN Pierre –BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absents excusés représentés : 09**

GORBENA Marcy pouvoir à RAOUL Nathalie  
IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas  
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEL Annielle  
VILLOING Fabrice- pouvoir à SELBONNE Céline  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise  
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian  
HOCDE Stéphanie – pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés : 2**

BASELTO Emilie  
DIALLO Maye

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Madame PASCOAL Mariana en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20260217-2026-004-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2026  
Date de réception préfecture : 04/03/2026

**Objet : Avances de subventions au Comité d'œuvres sociales**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** l'avis de la Commission finances, Commande publique, ressources humaines, administration générale du 10 février 2026 ;

**Considérant** l'intérêt que représente le « Comité des œuvres Sociales » pour les agents de la ville ;

**Considérant** les montants des subventions accordées en 2026 au « Comité des œuvres Sociales » ;

**Considérant** que pour permettre le bon fonctionnement des associations et établissements publics communaux, ayant des charges régulières, jusqu'au vote des subventions communales 2026, il est nécessaire de pouvoir leur verser des avances,

**Considérant** que ces dernières sont limitées à 50 % des montants attribués au budget 2025,

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**Article unique** : Approuve le versement d'une avance sur la subvention communale 2026 dans la limite de 50 % des montants attribués au budget 2025 pour les associations et établissements publics communaux suivants qui en feront la demande,

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 17 février 2026**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**

